LA SEYNE
SUR MER

La Seyne-sur-Mer, le 11 août 2014

Madame, Monsieur,

Suite à la réforme des rythmes scolaires mise en place par l'Éducation nationale, vous trouverez, joint à ce courrier, le détail de la nouvelle organisation hors temps scolaire que la Ville assurera dès le 2 septembre prochain, pour l'année 2014-2015.

Vous attendiez avec impatience ces informations, je le sais. Mais ce n'est qu'à la fin du mois de juin que nous avons nous-mêmes été informés du choix de l'Éducation nationale.

La loi s'impose à nous. Mais ma position n'a pas changé : nous ne pouvons appliquer la réforme dans l'état. Il n'est pas question que ce soit à vous, parents, ou à la collectivité et à ses contribuables de subir les conséquences du manque des moyens qui auraient dû accompagner une réforme aussi essentielle pour notre système éducatif.

Nous aurons essayé jusqu'au bout, en étroite concertation avec la communauté éducative, de proposer un dispositif offrant une certaine qualité d'accueil sur le plan pédagogique.

Mais cette réforme nous est imposée au détriment de notre organisation, dont les changements vont également être subis par nos employés territoriaux, et elle a donné énormément de travail à nos services.

Encore très récemment, au mois de juillet, et en me rendant à plusieurs reprises à Paris, j'ai tout tenté pour que le ministère nous écoute mieux et nous accorde des moyens dignes d'une telle réforme. Mais finalement, c'est une compensation insuffisante (50 euros par enfant) et non définitive qui nous est confirmée.

Le mercredi matin nous est donc imposé comme matinée d'école supplémentaire, ainsi que la sortie des élèves, avancée de 45 minutes les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi.

Face à cela, même contraints à assurer le strict minimum, nous avons choisi d'atténuer, autant que faire se peut, l'impact sur vous, les familles.

Je veux insister : même pour un dispositif a minima (celui qui vous est présenté ci-joint), et pour réduire les coûts, nos services municipaux ont travaillé rapidement et efficacement - et je les en remercie - pour faire face à la nouvelle organisation du temps scolaire qui nous est imposée.

La municipalité, ses élus, moi-même, nous tenons bien sûr à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Croyez bien, Madame, Monsieur, à mon attachement indéfectible à un service public municipal de qualité, et à ma détermination à défendre l'intérêt des enfants, qui doivent être au centre de toute réforme éducative, et des familles, soumises à des difficultés chaque jour plus intolérables.

Marc VUILLEMOT
Maire de La Seyne-sur-Mer
Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée
Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

